



CONVENTION D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN LOMBRICOMPOSTEUR/ BOKASHI...

Le SICOVAD (syndicat intercommunal de la collecte et valorisation des déchets ménagers), a pour compétence la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat est engagé dans une démarche de sensibilisation aux enjeux de la prévention des déchets et souhaite encourager les ménages à participer à une action de réduction à la source des déchets fermentescibles dans le but de prévenir et de limiter leur production.

Pour ce faire, le SICOVAD :

- subventionne 70 € à 10 foyers pour l'achat d'un lombricomposteur/ Bokashi... de l'année en cours

L'objectif est de détourner les déchets organiques de la collecte d'ordures ménagères résiduelles.

Article 1 – Bénéficiaires

- Sous réserve des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée à toute personne physique majeure résidant dans une commune adhérente au SICOVAD, (Liste des communes adhérentes consultable sur notre site internet www.sicovad.fr)
- Et ayant acquis un lombricomposteur/ bokashi... neuf sur la période concernée.
- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale et ne peut avoir bénéficié des opérations antérieures.

Article 2 – Conditions d'obtention de la prime

2.1 Conditions relatives au matériel acquis

- La prime de 70€ est accordée une seule fois par foyer (non reconductible les années suivantes) pour l'achat d'un lombricomposteur/ bokashi... d'une **valeur supérieure ou égale à 70€**.

2.2 Modalités de versement de la prime

- Pour obtenir le versement de la prime, l'utilisateur devra fournir au SICOVAD, **après validation d'inscription**, la facture afférente au lombricomposteur/ bokashi... datée de l'année en cours, dans un délai d'un mois à compter de la date de validation.

Article 3 – Conditions de participation à l'opération

- D'accepter entièrement et sans réserve la présente convention.
- D'autoriser le SICOVAD à venir contrôler.

Article 4 – Communication

- Le SICOVAD pourra solliciter le foyer à des fins de communication, d'enquête...
- Chaque foyer autorise, le SICOVAD à utiliser toutes informations obtenues, à publier les photographies et diffuser les images le représentant dans le cadre de l'opération.

La réussite du projet nécessite l'implication totale de la part de la famille demandeuse.

Identité du foyer

(Remplir tous les champs impérativement)

Nom du responsable (majeur) de l'opération au foyer	
Prénom	
Adresse	
Ville CP	
N° de tél	
Adresse mail	

Constitution du dossier – TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE

Pièces constitutives du dossier (dûment complétées et signées)

- Convention d'aide financière pour l'acquisition d'un lombricomposteur/ bokashi...

Dossier à retourner à

SICOVAD
4 Allée Saint Arnould
88000 EPINAL

ou à

lidwine.claude@sicovad.fr

Après réception de votre dossier complet, le SICOVAD vous retournera un exemplaire validé par ses soins pour acceptation d'inscription si vous faites partie des 5 premiers.

Un mail d'information de non acceptation sera également envoyé pour les dossiers non retenus.

Pièces justificatives à fournir après réception de validation d'inscription

A partir de la date de retour de votre dossier validé, vous aurez un mois pour présenter :

- La facture d'achat du lombricomposteur/ bokashi
- Un RIB

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette convention et en accepte les conditions.

Fait à, le

L'utilisateur

SICOVAD